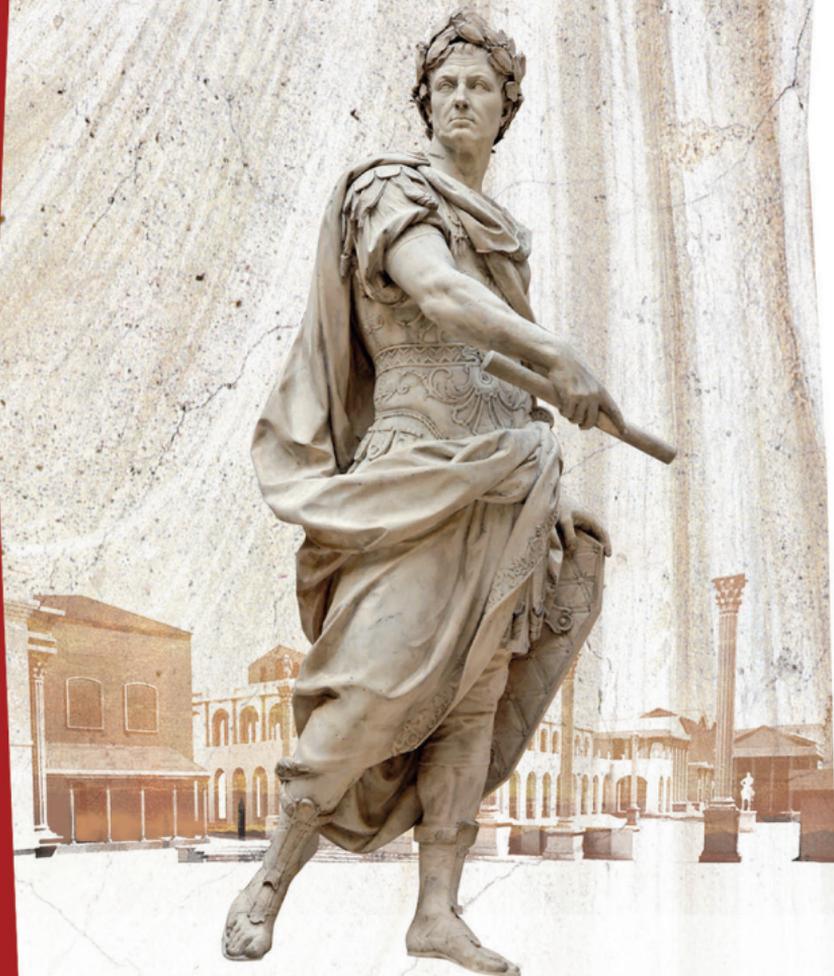


Suétone

Vies des douze Césars

Traduction par Théophile Baudement

Présentation par Jacques Gascou



SUÉTONE

Vies des douze Césars

Connaissez-vous la triste fin de Jules César ? les goûts littéraires et culinaires d'Auguste ? Savez-vous que Néron, pendant le grand incendie qui ravagea Rome en 64 après J.-C., récitait des vers sur la prise de Troie ? Caligula a-t-il vraiment fait consul son cheval ? Fourmillant de détails et d'anecdotes croustillantes, les *Vies des douze Césars*, rédigées par Suétone vers 120 après J.-C., retracent l'existence des douze premiers empereurs : leur naissance et leur mort, leur avènement, leurs guerres, leurs crimes, leurs mœurs et les événements marquants de leur règne. Tout à la fois œuvre d'historien et œuvre littéraire, elles se sont imposées comme un véritable modèle pour les historiographes des siècles suivants.

Traduction par Théophile Baudement
revue par Jacques Gascou

Présentation par Jacques Gascou

Texte intégral

Illustration :
Virginie Berthemet
© Flammarion



Flammarion

VIES DES DOUZE CÉSARS

*La littérature grecque et latine
dans la même collection*

- ARISTOPHANE, *Théâtre complet* (2 volumes).
- CÉSAR, *La Guerre des Gaules*.
- CICÉRON, *De la divination*. — *De la république*. *Des lois*.
De la vieillesse.
- DÉMOSTHÈNE, *Philippiques*, *Sur la couronne*, suivi de ESCHINE,
Contre Ctésiphon.
- ESCHYLE, *L'Orestie*. — *Les Perses* (édition avec dossier). — *Théâtre complet*.
- ÉSOPE, *Fables* (édition bilingue).
- EURIPIDE, *Théâtre complet*.
- HIPPOCRATE, *L'Art de la médecine*.
- HOMÈRE, *L'Iliade* (édition avec dossier). — *L'Odyssée*.
- HORACE, *Œuvres*.
- LONGUS, *Daphnis et Chloé*, suivi de MUSÉE, *Héro et Léandre*.
- LUCRÈCE, *De la nature* (édition bilingue).
- MARC AURÈLE, *Pensées pour moi-même*.
- OVIDE, *Les Métamorphoses*.
- PÉTRONE, *Satyricon*.
- PLAUTE, *Amphitryon* (édition bilingue avec dossier). — *L'Aululaire*.
Amphitryon. *Le Soldat fanfaron*.
- PLINE, *Lettres*. *Panegyrique de Trajan*.
- PLUTARQUE, *Vies parallèles* (2 volumes). — *Dialogue sur l'Amour*.
Le Roman d'Alexandre.
Rome sous le regard des historiens latins (anthologie).
- SAINT AUGUSTIN, *Les Confessions*.
- SALLUSTE, *Conjuration de Catilina*. *Guerre de Jugurtha*. *Histoires*.
- SÉNÈQUE, *De la providence*. *De la constance du sage*. *De la tranquillité
de l'âme*. *Du loisir*. — *Lettres à Lucilius*. — *Médée* (édition avec
dossier).
- SOPHOCLE, *Antigone* (édition avec dossier). — *Théâtre complet*.
- SUÉTONE, *Vies des douze Césars*.
- TACITE, *Annales*.
- TÉRENCE, *Héautontimorouménos*. *Les Adelphe*s. *Phormion*.
- THUCYDIDE, *Histoire de la guerre du Péloponnèse* (2 volumes).
- TITE-LIVE, *Histoire romaine* (7 volumes). « De la fondation
de Rome à l'invasion gauloise ». — « La Conquête de
l'Italie ». — « La Seconde Guerre punique » (2 volumes). — « La
Libération de la Grèce ». — « Les Progrès de l'hégémonie
romaine » (2 volumes).
- VIRGILE, *Les Bucoliques*. *Les Géorgiques*. — *L'Énéide*.

SUÉTONE

VIES
DES DOUZE CÉSARS

Traduction de
Théophile Baudement
révisée par Jacques Gascou
Édition établie par
Jacques GASCOU

GF Flammarion



www.centrenationaldulivre.fr

© 1990, FLAMMARION, Paris, pour cette édition.
ISBN 978-2-0812-1390-6

INTRODUCTION

La vie et l'œuvre de Suétone

Suétone (*Caius Suetonius Tranquillus*) est pour la postérité l'auteur des *Vies des Douze Césars*. Ce livre, intégralement conservé si l'on néglige les premiers chapitres, perdus, de la *Vie de César*, ne représente pourtant qu'une assez faible part d'une œuvre immense qui a pour l'essentiel disparu. Il n'en subsiste, au demeurant, que la plus grande partie d'un opuscule consacré à des vies de grammairiens et de rhéteurs, qui lui-même appartenait à un livre plus vaste, *Sur les hommes illustres* (*De viris illustribus*), où Suétone traitait des poètes, des orateurs, des historiens, des philosophes, des grammairiens et des rhéteurs ; et, en outre, des fragments plus ou moins étendus, ou simplement les titres, d'ouvrages d'érudition touchant aux questions les plus diverses. Ceux-ci furent écrits tantôt en latin, tantôt en grec, ce qui prouve que Suétone, comme beaucoup d'intellectuels romains, était parfaitement bilingue. Mentionnons quelques-uns de ces titres : *Les Jeux des Grecs* ; *Les Jeux publics des Romains* ; *L'Année romaine* ; *Les Usages et mœurs des Romains* ; *Le Costume des Romains* ; *L'Institution des offices* ; *Les Rois* ; *Les Courtisanes célèbres* ; *Les Mots injurieux* ; *Les Signes abrégatifs* ; *Sur la République de Cicéron* ; *Variétés* (*De rebus variis*). Citons enfin les *Prata* (*Les Prairies*), qui pour les uns seraient une vaste encyclopédie et, pour les autres, sans doute plus justement, une collection d'essais sur toutes sortes de sujets.

Cette liste est éloquente : Suétone est d'abord un érudit, qui a consacré une grande partie de son activité à des travaux portant — notamment — sur la littérature, sur le langage,

sur les institutions, sur la vie quotidienne. Il s'en faut pourtant qu'il n'ait été qu'un homme de lettres. Nous avons la chance de n'être pas totalement dénués d'informations sur son origine sociale, sur sa vie, sur sa carrière, même si beaucoup de zones d'ombre subsistent.

Fils d'un chevalier qui fut tribun militaire sous l'empereur Othon, Suétone est né à une date sans doute proche de 70. Assez jeune, dès l'année 97, il apparaît comme un ami du sénateur Pline le Jeune qui jouera un rôle politique important sous le principat de Trajan et favorisera sa carrière. Il est alors avocat. Dès cette époque, il est renommé auprès de ses amis pour son érudition. Comme il était normal pour un fils de chevalier, Suétone aspira à s'engager lui-même dans la carrière équestre. Une fonction préparatoire à cette dernière était celle de « juge sélectionné » : il obtint d'être agrégé aux décuries de juges entre 98 et 103 au plus tard. Puis il sollicita un tribunat militaire en Bretagne (c'est-à-dire en Grande-Bretagne). Mais la perspective de la vie militaire eut-elle pour lui peu d'attraits ? Ou bien jugea-t-il cette province trop lointaine ou trop inhospitalière ? Il renonça à ce tribunat et demanda à son ami Pline la faveur de le faire transférer à un de ses parents. Effectua-t-il ailleurs le service militaire des chevaliers, utile, mais non absolument indispensable à qui voulait s'engager dans la haute administration impériale ? On l'ignore, mais c'est peu probable : il n'est pas exclu qu'il ait pu bénéficier du « service militaire fictif » que l'empereur Claude avait imaginé pour certains chevaliers et qui dispensait ses titulaires de toute présence sous les drapeaux. On sait que peu de temps après, en 105-106, il travaillait à un ouvrage que ses scrupules d'auteur l'empêchaient de considérer comme achevé. Quelques années se passent, sur lesquelles aucun document ne nous apporte la moindre lumière, si l'on met à part une lettre de Pline le Jeune (IX, 34), datable de 106-108, où ce dernier consulte Suétone sur l'opportunité qu'il y aurait à faire faire une lecture publique de ses vers par un de ses affranchis : elle prouve au moins qu'il était bien introduit dans les milieux littéraires romains et qu'il y faisait figure d'expert. Entre 111 et 113, Pline demanda à Trajan et obtint par dérogation, pour Suétone, dont le mariage avait été stérile, le « droit des pères de trois enfants », qui comportait certains privilèges. La lettre de recommandation de Pline laisse supposer que notre auteur est alors auprès de son ami et protecteur, en Bithynie. On peut penser que c'est encore grâce à la faveur de Pline que Suétone, juste avant la mort de ce dernier, qui

eut lieu sans doute en 113, s'engagea dans la carrière « procuratorienne ». Il obtint des postes de haute responsabilité auprès de l'empereur : il fut *a studiis*, puis *a bibliothecis*, entre 113 et 117 semble-t-il. Peut-être cumula-t-il ces deux fonctions. La mort de Trajan en 117 ne mit pas un terme à cette carrière : Suétone devint, sans doute dès l'avènement d'Hadrien, *ab epistulis*, et, à ce titre, responsable de la correspondance latine et grecque du prince. Étant dans l'exercice de ces fonctions, il publia, entre 119 et 122, ses *Vies des Douze Césars* : il les dédia à un important personnage qui avait fait partie comme lui de l'entourage de Pline, Septicius Clarus, alors préfet du prétoire. Il y a tout lieu de penser qu'elles parurent en une seule fois, car le texte de Jean Lydus qui atteste cette publication ne fait pas état de livraisons successives : malgré l'opinion récemment exprimée par certains érudits, on n'a pas de raison de croire que Suétone ait fait paraître les dernières *Vies des Césars* après 122. Un événement grave mit fin brutalement, en 122, à sa carrière : Septicius Clarus, Suétone, « et beaucoup d'autres » furent privés de leur charge cette année-là pour s'être conduits de façon trop familière envers l'impératrice, Vibia Sabina. Cette information due à la *Vie d'Hadrien*, dans l'*Histoire Auguste* (rédigée à la fin du IV^e siècle), reste énigmatique, et le grand nombre de personnes concernées, en même temps que la futilité du motif invoqué, incite à se demander s'il n'y eut pas là un simple prétexte pour écarter un groupe de personnes qui avaient déplu au prince pour des raisons politiques, ou simplement parce qu'elles constituaient une coterie encombrante. Rien n'indique que Suétone ait joué un rôle prédominant dans ce groupe, encore moins que le contenu de son œuvre ait pu heurter l'empereur. Le simple fait qu'il ait été un protégé et un ami de Septicius Clarus, le préfet du prétoire disgracié et le chef probable du clan qui avait encouru la défaveur impériale, a pu entraîner son renvoi. On ne sait plus rien de sa vie après 122. On a parfois prétendu qu'il avait vécu encore longtemps après cette date pour pouvoir rédiger les nombreuses œuvres dont les titres nous sont conservés. Mais rien ne nous permet de préjuger du rythme de travail de Suétone, et n'empêche d'envisager qu'il ait écrit l'essentiel de son œuvre avant, plutôt qu'après 122. On ne risquera donc aucune hypothèse sur la date de sa mort.

Les Vies des Douze Césars

Les *Vies des Douze Césars* posent à l'historien de la littérature des problèmes ardues et multiples, dont on débat encore : quelle est l'origine de la composition si singulière qu'affectent ces biographies ? Suétone mérite-t-il d'être appelé un écrivain, ou faut-il le ravalier au rang de pur « érudit » ? Quels rapports entretiennent ses vies de Césars avec l'histoire ? Est-il permis d'accoler à son nom le qualificatif d' « historien », ou doit-on affirmer avec maints critiques que son œuvre est aussi peu « historique » que possible ? Est-il dénué d'idées, et son livre est-il une simple collection de petits faits et de détails érudits, comme une lecture rapide peut en donner le sentiment ? Ou bien, derrière l'apparence anecdotique de son récit, doit-on tenter de deviner une conception globale de l' « empereur idéal », et Suétone décrit-il, par référence à cette conception, les vertus qui doivent être celles du prince, les vices qu'il doit éviter ? Par voie de conséquence, peut-on déceler chez notre auteur des options politiques ? Examinons ces différents points.

Les biographies de Suétone offrent un mode de composition très particulier, que l'on ne rencontre chez aucun des biographes grecs ou latins qui l'ont précédé, de ceux du moins dont l'œuvre nous est parvenue. Un récit chronologique (*per tempora*) plus ou moins développé, précédé d'un exposé sur la famille du César dont la vie est décrite, nous conduit généralement de la naissance jusqu'à l'avènement ou la prise de pouvoir. Après quoi la vie se poursuit « par rubriques » (*per species*) : Suétone y loge commodément ce qu'il lui serait parfois malaisé de développer dans un récit historique suivi. Prenons l'exemple de la *Vie d'Auguste* : après des considérations sur l'origine familiale d'Auguste (chap. 1-4), le récit chronologique, réduit à sa plus simple expression (chap. 5-8), est suivi des grandes rubriques « vie publique » (chap. 9-60), puis « vie privée » (chap. 61-93). Ces rubriques contiennent elles-mêmes des subdivisions. La « vie publique » englobe de multiples catégories : guerres civiles ; guerres extérieures ; magistratures ; constructions publiques et réforme de l'organisation de Rome ; législation ; relations avec les grands ordres de l'État : sénateurs et chevaliers, et avec la plèbe ; spectacles ; administration de l'Italie et des provinces ; attitude à l'égard des rois et de

l'armée; vertus publiques d'Auguste et popularité qu'elles lui valurent. Quant à la vie privée, elle inclut les divisions suivantes : famille (mère, sœur, femmes, enfants); amis; affranchis et esclaves; conduite privée (goûts sexuels; amour du jeu; simplicité de son mode de vie); santé; culture et goûts intellectuels; attitude devant les choses de la religion. Enfin, la *Vie* se termine par les rubriques suivantes : présages; mort; âge; funérailles; « consécration » (ou apothéose); testament.

Les autres *Vies* présentent des variantes par rapport à ce schéma; le récit chronologique y est plus développé et les rubriques et « sous-rubriques » y sont moins nombreuses, et, parfois, différentes. Il reste que l'organisation en est comparable (à l'exception des *Vies*, très brèves, des trois empereurs qui font transition entre les princes julio-claudiens et les Flaviens, Galba, Othon, Vitellius, qui ne présentent à peu près qu'un récit chronologique) et paraît répondre à une intention du biographe. Il s'en explique, d'ailleurs, au chapitre 9 de la *Vie d'Auguste* : « Tel est le sommaire de sa vie. Je vais maintenant en exposer séparément les parties diverses, non suivant l'ordre des temps (*per tempora*), mais par catégories (*per species*), pour en donner une idée plus nette et plus distincte. » C'est le triomphe de l'esprit analytique : Suétone renonce à saisir une vie et un règne dans leur continuité historique. Il s'interdit de comprendre ce qui, au terme de la vie d'Auguste, a changé à Rome et dans l'Empire, et la gigantesque révolution qui a fait du passage de la République au Principat une des étapes majeures de l'histoire du monde. En revanche, il nous livre des informations précises sur certains aspects de l'œuvre administrative ou législative d'Auguste, sur les constructions dont il fut directement ou indirectement responsable, sur le détail de ses magistratures; et aussi sur ses goûts en matière de style, sur ses essais littéraires, ou sur la simplicité de ses repas. Mais tout est placé sur le même plan, comme si Suétone s'interdisait toute hiérarchie entre l'important et le futile, l'historique et le biographique.

Les historiens de la littérature n'aiment pas qu'on puisse concevoir le surgissement *ex nihilo* d'une forme littéraire. Il leur faut expliquer un genre en apparence nouveau par autre chose qui a précédé : on a donc imaginé l'existence d'une biographie érudite hellénistique (plus précisément : alexandrine) qu'on aurait appliquée à l'origine aux écrivains, et qui aurait présenté la même distinction entre le récit chronologique et l'exposé « par rubriques » d'une vie. Suétone se serait

emparé de cette forme et l'aurait utilisée pour décrire des vies d'hommes d'État. L'ennui est que la preuve de cette reconstruction fait défaut et qu'on n'a, pour l'instant, pas fourni l'ombre d'un argument tangible en sa faveur. Aussi, malgré les *a priori* de l'histoire littéraire, faut-il peut-être créditer Suétone de la paternité de ce mode d'organisation biographique. Il a pu, il est vrai, s'inspirer des éloges funèbres et des épitaphes, où les principaux événements d'une vie et les traits essentiels d'une personnalité étaient regroupés « par catégories ». Mais il ne s'agissait là que de brefs schémas, et il y a une distance considérable entre des inscriptions de caractère systématiquement hagiographique et de longues biographies où les aspects les moins glorieux d'une vie voisinent avec ceux qui sont dignes d'admiration ou ne suscitent ni le blâme ni l'éloge.

Suétone écrivain ou érudit ? Voilà l'une de ces fausses antinomies où se complait le débat critique touchant Suétone : comme si l'érudition excluait l'intention littéraire, et réciproquement. Certes, c'est une chose entendue et qui ne souffre pas la contestation : Suétone est un érudit, non seulement attiré par la philologie, mais manifestant un goût profond pour tout l'univers du concret. L'apparence physique des Césars lui importe, mais aussi les institutions, les spectacles offerts par les empereurs, et encore les sommes distribuées par eux au peuple, leurs constructions, leur connaissance du grec, leurs goûts littéraires, aussi bien que leur façon de se vêtir ou de se nourrir, ou leurs penchants sexuels, — et la liste est loin d'être exhaustive. De plus, Suétone a des scrupules d'antiquaire : il existait des versions différentes de certains événements, et il n'était pas toujours possible de dire quelle était la plus digne de foi. Ainsi en allait-il de la mort de Claude : deux relations divergentes avaient cours sur les circonstances de son empoisonnement et sur les suites de cet attentat. Tacite et Dion Cassius présentent un récit continu et unitaire, et le premier de ces historiens mêle visiblement des éléments empruntés aux deux versions pour donner un tableau admirable d'intensité, mais où la vérité historique n'est pas scrupuleusement respectée. Suétone, dans la *Vie de Claude* (chap. 44), distingue soigneusement entre les deux traditions, ce qui, assurément, rompt l'unité de la narration et lui interdit les effets splendidement théâtraux de Tacite, mais témoigne d'un louable souci d'exactitude. En contrepartie, sans doute, cela nuit à la qualité littéraire du récit. Mais Suétone est-il pour autant dénué de mérites artistiques ? A une

époque où l'on aimait volontiers le style contourné, précieux et moderniste ou au contraire archaisant, notre auteur se recommande par une langue brève et d'une grande limpidité, qui a l'ambition d'exprimer clairement sa pensée, sans pointes et sans formules recherchées. On lui en fait quelquefois reproche, estimant que l'abondance des « ablatifs absolus », la place du verbe presque invariablement en fin de phrase, la monotonie dans l'usage des temps, témoignent d'une certaine pauvreté stylistique qui serait le propre de l'« expression érudite ». Et si Suétone tirait de cette prose si sage, apparemment sans relief, des effets plus subtils qu'on ne veut bien le dire ? N'y a-t-il pas un contraste voulu entre l'horreur de certaines descriptions et le ton paisible sur lequel elles sont relatées ? Montesquieu s'en étonnait¹ à propos de la *Vie de Néron* (chap. 26-39), jugeant qu'il ne fallait pas se fier à cette apparence. Une phrase brève et pleine de force (chap. 40) brise la monotonie voulue de l'énumération et témoigne de l'indignation jusque-là contenue de l'écrivain : « Le monde, après avoir supporté près de quatorze ans un tel prince, le déposa enfin », où Montesquieu décelait un « plaisir de la surprise ». L'émotion et l'intensité ne sont d'ailleurs pas absentes de certains tableaux de Suétone : les récits de la mort des Césars sont des morceaux de bravoure où il donne la mesure de son talent. Qu'on en juge par le court exposé du meurtre de Jules César (*Vie de César*, chap. 82), avec cette peinture pleine de grandeur du dictateur s'abandonnant aux poignards des conjurés : « Alors il s'enveloppe la tête de sa toge, et, de la main gauche, il en abaisse un des pans sur ses jambes, afin de tomber plus décemment », ou la sécheresse de cette description, d'où ressort la précision hallucinante d'un détail habilement choisi : « Enfin trois esclaves le rapportèrent chez lui sur une civière, d'où pendait un de ses bras. » Qu'on se reporte aussi au tableau beaucoup plus développé des derniers instants de Néron (*Vie de Néron*, chap. 47-49) : le monstre sanguinaire n'est plus qu'un histrion pitoyable, gémissant sur son sort, abandonné de

1. *Essai sur le goût (Des plaisirs de la surprise)* : « Suétone nous décrit les crimes de Néron avec un sang-froid qui nous surprend en nous faisant presque croire qu'il ne sent point l'horreur de ce qu'il décrit. Il change de ton tout à coup, et dit : " L'univers ayant souffert ce monstre pendant quatorze ans, enfin il l'abandonna. " » Montesquieu, qui sans doute cite de mémoire, modifie légèrement le texte, remplaçant « un tel prince » par « ce monstre », et « près de quatorze ans » par « pendant quatorze ans ».

tous sauf de deux ou trois affranchis, lâche devant la mort qu'il ne consent à s'infliger lui-même qu'à la pensée du supplice qui l'attend. L'accumulation des détails triviaux donne une force réaliste étonnante à ce récit : l'odeur d'un cadavre abandonné sur la route, qui fait reculer son cheval ; l'eau puisée par Néron dans une mare pour étancher sa soif ; le prince arrachant les épines de ronces qui s'étaient fixées à son manteau ; ses dernières paroles, grec et latin mêlés, où s'exprime son désarroi ; enfin l'image d'horreur : « Il expira en prononçant ces mots, les yeux ouverts et fixes, objet d'épouvante et d'effroi pour ceux qui le regardaient. » C'est ici que l'érudit et l'écrivain se rejoignent, la foule de petits faits en apparence insignifiants concourant à la force de l'évocation¹.

Cet auteur, que l'on croit volontiers terne parce qu'il se refuse aux effets rhétoriques, sait aussi faire preuve d'humour, et ce trait est chez lui singulièrement méconnu. Son récit des talents de Caligula (*Vie de Caligula*, chap. 53-54 : facilité de parole, aptitude aux combats de gladiateurs et à la conduite des chars, chant, danse) s'achève par ce trait satirique où l'on a eu bien tort de ne voir que de la naïveté : « Toutefois cet homme, qui avait appris tant de choses, ne savait pas nager. » Autre effet de dissonance cocasse : dans la description de la carrière de Vespasien avant son avènement à l'Empire, l'évocation du gouvernement de l'Afrique par ce personnage se termine par une chute des plus facétieuses qui jure avec l'éloge des vertus dont il fit preuve durant sa charge (*Vie de Vespasien*, chap. 4) : « Il administra cette province avec beaucoup d'intégrité, et il s'y acquit le respect des peuples ; ce qui n'empêcha pas que, dans une

1. Il y aurait beaucoup à dire sur le réalisme méticuleux, âpre, parfois atroce, du biographe latin. Rappelons ces propos de Victor Hugo sur Balzac, où le rapprochement entre le romancier et Suétone souligne ce trait : « Tous ses livres ne forment qu'un livre, livre vivant, lumineux, profond, où l'on voit aller et venir et marcher et se mouvoir, avec je ne sais quoi d'effaré et de terrible mêlé au réel, toute notre civilisation contemporaine ; livre merveilleux que le poète a intitulé comédie et qu'il aurait pu intituler histoire, qui prend toutes les formes et tous les styles, qui dépasse Tacite et qui va jusqu'à Suétone, qui traverse Beaumarchais et qui va jusqu'à Rabelais » (*Actes et Paroles, Funérailles de Balzac*, dans Victor Hugo, *Œuvres complètes*, Le Club Français du Livre, t. VII, p. 317). Il est surprenant que Victor Hugo, très grand admirateur de Tacite, mais qui ne parle guère de Suétone dans son œuvre, paraisse placer, ici, ce dernier encore plus haut que l'auteur des *Annales*.

sédition à Adrumète, on ne lui jetât des raves. » Ce n'est là qu'un échantillon de l'esprit satirique de Suétone, dont la *Vie de Claude* offrirait maints exemples.

Peut-on situer Suétone par rapport à l'histoire et le qualifier d'« historien »? Ici encore, nous nous heurtons aux barrières étanches et aux interdits de l'histoire littéraire traditionnelle. La biographie est aux yeux des Anciens un genre distinct de l'histoire, et l'on a beau jeu de rappeler la parole célèbre de Plutarque au début de la *Vie d'Alexandre* : « Je n'écris pas des ouvrages d'histoire, mais des biographies. » Histoire et biographie s'opposent par leur contenu et leur finalité : le biographe s'intéresse à un homme, à la fois dans le déroulement de son existence et dans sa personnalité. L'historien s'attache aux grands événements, aux guerres, aux bouleversements politiques, et n'évoque certains individus que pour le rôle qu'ils ont tenu dans leur déclenchement ou dans leur développement. Lorsque la biographie est celle d'un homme d'Etat, il y a certes, des points de rencontre entre les deux genres : le biographe ne peut ignorer le fond historique sur lequel se profile la personnalité dont il retrace la vie, les événements qu'elle a suscités ou dont elle a subi le contrecoup. Il reste que la perspective est différente : le biographe cherche à décrire une personnalité dans toute sa complexité, ce qui n'est pas l'objet de l'historien. Mais il est préférable d'aborder par un autre biais la situation de Suétone vis-à-vis de l'histoire. Laissons de côté la notion de genre littéraire, qui nous conduirait rapidement à une impasse, et voyons ce que notre auteur apporte, dans ses *Vies*, qui mérite d'être qualifié d'« historique ». Essayons de comprendre pourquoi il est et sera toujours une source de premier ordre pour qui s'intéresse à la fin de la République et au premier siècle de l'Empire. C'est, paradoxalement, le fait qu'il n'ait pas écrit des « histoires annalistiques » (rapportant les événements année par année) à la façon de Tite-Live ou de Tacite, qui lui confère sa valeur éminente aux yeux des historiens actuels de l'Antiquité romaine. Ces auteurs, il est vrai, nous livrent une trame précise des événements et sont incomparablement supérieurs à Suétone lorsqu'il s'agit d'établir une chronologie relative ou absolue. Mais on sait que l'histoire « événementielle » n'est qu'une partie de l'histoire, et les méthodes nouvelles qui se sont développées au XX^e siècle nous ont habitués à considérer que le but de l'historien n'est pas seulement de mettre au point une chronologie précise des faits : nous avons tendance à penser que les nombreuses

réalités qui intéressent tant Suétone appartiennent à l'histoire, autant que le tableau exactement daté des guerres et des conquêtes, des complots, de l'avènement et de la chute des empereurs, de la naissance et de la mort des dynasties. Suétone, assurément, n'était pas conscient d'annexer de nouvelles provinces à l'histoire et de faire œuvre d'historien. Il n'avait sans doute que l'ambition d'apporter, dans un esprit de pure érudition, des informations précises et multiples qu'il avait soigneusement recherchées, soit dans des ouvrages déjà publiés, soit dans des documents de première main. Il est historien à son insu. On ne peut donner ici qu'une légère idée de la nature très variée de ses informations de caractère « historique » (au sens large du terme) dans les *Vies des Douze Césars* : plus qu'aucun historien romain, il s'intéresse à la famille et à la carrière des Césars avant leur avènement. C'est lui qui nous fournit les détails les plus nombreux et les plus précis sur l'origine sociale et géographique des rameaux paternel et maternel de la famille d'Auguste, nous permettant de comprendre de quels atouts considérables disposait le fondateur de l'Empire, de par sa naissance, dans la conquête du pouvoir. C'est encore lui qui nous livre l'essentiel de ce que nous savons sur la carrière de Galba avant son accession au trône impérial : Plutarque, Tacite, et Dion Cassius nous apportent à ce sujet des renseignements fragmentaires qui sont très inférieurs en nombre et en précision. Il a le sens de la caractérisation physique des personnages dont il retrace l'existence et nous transmet à cet égard un riche matériel de notations concrètes qui procède d'un souci de réalisme parfois altéré, dans le portrait de certains Césars qu'il déteste ou méprise particulièrement (Caligula, Claude), par une volonté satirique ou caricaturale, mais où, contrairement à une opinion répandue, il n'est guère possible de déceler une intention « physiognomoniste ¹ ».

1. La « physiognomonie » est une prétendue science qui avait ses spécialistes dans l'Antiquité gréco-latine et dont l'ambition était de déterminer le caractère d'une personne à partir de ses traits physiques (il convient de ne pas la confondre, comme on le fait trop souvent, avec la « météoposcopie », qui prétendait deviner le destin d'un individu à partir de son aspect physique). Les tentatives faites pour prouver que Suétone a eu ce genre de préoccupations ont rencontré un succès durable. Elles ne reposent cependant sur aucun fondement sérieux : la comparaison des portraits des Césars, dans les biographies de Suétone, avec les traités antiques consacrés à la physiognomonie, témoigne au contraire de l'indifférence de Suétone à l'égard de cette discipline.

Il a surtout un intérêt très vif pour les réalités administratives et juridiques. Ses études et sa carrière, sa situation de haut fonctionnaire auprès de Trajan, puis d'Hadrien, l'ont familiarisé avec ce type d'informations, auxquelles l'histoire annalistique n'accordait qu'un intérêt médiocre, mais qui paraissent très précieuses à l'historien d'aujourd'hui soucieux de comprendre en profondeur le fonctionnement de la société romaine. A cet égard, Suétone est très supérieur à Tacite et l'emporte même souvent sur Dion Cassius lui-même, l'historien de l'époque impériale le plus attentif à la politique administrative des empereurs. Sur les réformes juridiques et l'activité législative d'Auguste et de Claude, sur certains aspects de l'administration de l'Italie et des provinces, sur les questions relatives à la citoyenneté romaine, sur l'organisation des carrières des sénateurs et des chevaliers, Suétone est une de nos meilleures sources. Son œuvre enrichit notablement les connaissances que, sans elle, nous aurions de ces réalités à la fin de la République et sous les premiers empereurs.

L'« évergétisme » impérial — c'est-à-dire les libéralités de tous ordres dont le peuple était redevable aux Césars en matière de jeux et de spectacles, de distributions, de constructions publiques — jouait un rôle capital dans les relations du prince et de la plèbe romaine. L'empereur qui voulait agir dignement se devait de répandre autour de lui les fruits de sa générosité : c'était un attribut presque obligatoire de sa puissance. Les souverains qui, comme Tibère, manquaient à ce devoir, étaient sévèrement jugés. Suétone, qui touche de près aux rouages du pouvoir impérial, n'ignore pas l'importance de l'évergétisme : d'où l'abondance de ses informations concernant les spectacles du théâtre, de l'amphithéâtre et du cirque, les distributions de vivres ou d'argent, les constructions, — bien supérieures à celles que nous livrent Tacite et Dion Cassius. Aucun historien, par exemple, n'apporte autant de précisions concernant les grands travaux de Claude ou l'œuvre monumentale de Domitien.

Mais l'originalité la plus remarquable de Suétone en tant qu'« historien » est sans doute l'importance qu'il attache à la relation des Césars avec la culture : la description de leurs goûts intellectuels, de leur style, de leurs aptitudes littéraires, de leurs écrits, de leur langage parlé ou épistolaire, fait partie à ses yeux des éléments qui permettent de caractériser leur personnalité. Par ce biais, il nous livre une précieuse ébauche d'une histoire intellectuelle des Césars,

aux développements inégaux, mais unique dans les lettres latines. C'est en vain que nous chercherions chez un historien latin ou grec de l'Empire romain quelque une des nombreuses précisions qu'il nous apporte sur les ouvrages d'Auguste, sur son style, sur les locutions qu'il affectionnait, sur son goût pour les études grecques, sur l'encouragement qu'il donna aux talents de son siècle. C'est un tableau très complet et très vivant qui intéresse au premier chef non seulement l'historien de la littérature, mais l'historien tout court.

Au total donc, Suétone s'attache aux aspects les plus variés de la réalité historique telle que peuvent la concevoir nos contemporains et qui relèvent du « non-événementiel ». En visant un autre objet que celui de l'historien traditionnel, il élargit le champ de l'histoire telle qu'on la concevait en son temps.

Historien, Suétone l'est encore en un autre sens : alors que l'historien ancien est rarement un érudit soucieux d'amasser une documentation de première main, se contentant souvent d'une mise en forme littéraire de ce que lui apportaient ses prédécesseurs, notre auteur est curieux de toutes les sources d'information, littéraires ou documentaires. Certes, il n'applique pas une méthode « scientifique » consciente d'elle-même. Il manque souvent de critique et juxtapose sans le dire des sources de grande valeur et d'autres de qualité douteuse, telles que libelles et pamphlets, ou œuvres de propagande. Il accueille trop souvent des données romanesques ou légendaires, qu'il préfère parfois à des renseignements plus avérés. Pourtant, il manifeste aussi un réel esprit de « chercheur » en quête d'une documentation ample et variée. Il fait appel non seulement aux ouvrages historiques auxquels tout le monde avait accès, mais aussi à des auteurs peu connus ou qui même ne sont connus que grâce à lui seul, tels qu'Actorius Naso, Aquilius Niger, Julius Saturninus, Julius Marathus, C. Drusus, Q. Elogius, etc. Il utilise, en outre, des sources de première main. Il s'agit pour une part de documents inédits empruntés aux archives impériales, que ses fonctions d'*a studiis*, d'*a bibliothecis*, puis d'*ab epistulis*, lui ont permis de consulter : lettres autographes d'Auguste, qu'il décrit comme un expert en graphologie, testaments de César, d'Auguste et de Tibère, dont il reproduit des expressions techniques et précise la forme extérieure, tablettes et carnets contenant des vers de Néron dans lesquels il signale les ratures et les surcharges qui prouvent les scrupules littéraires du prince-

histrion. D'autres documents de première main sont les « Actes du sénat », dont la publication était interdite depuis le règne d'Auguste, mais auxquels les hommes politiques et les littérateurs avaient accès, et le « Journal du peuple » (ou « Actes du peuple »), largement diffusé, et où étaient consignés certains faits relatifs aux affaires publiques, aux grands personnages de l'État et à la famille impériale, ainsi que quantité de faits divers. Les mentions que fait Suétone de ces deux sortes de documents et les conjectures que l'on peut risquer sur les informations qu'il peut leur avoir empruntées permettent de conclure qu'il a, en certaines occasions, utilisé les uns et les autres, mais qu'il a dû faire appel plus souvent au Journal du peuple qu'aux Actes du sénat. Il n'a pas négligé non plus d'autres documents de première main, déjà publiés : lettres réunies en recueils, mémoires de grands personnages ou d'empereurs, ouvrages littéraires des Césars. Il a même fait appel, dans certains cas et de son aveu même, à des informations orales que lui avaient transmises son grand-père, son père, ou des personnes dont il ne mentionne pas l'identité. Il utilise aussi, trop rarement il est vrai, son propre témoignage : notamment à propos d'une scène révoltante qui eut lieu à Rome sous le règne de Domitien (*Vie de Domitien*, chap. 12). Soucieux d'enrichir encore sa documentation, il est attentif à certaines inscriptions, notamment aux *Res Gestae* où Auguste donnait un compte rendu de son action politique depuis la mort de César jusqu'à la fin de son règne, et où il a manifestement puisé plusieurs informations. Il mentionne et décrit des monuments, des objets, des lieux qu'il a personnellement examinés, pour entourer des détails les plus circonstanciés certains événements de la vie des Césars.

Dans l'utilisation de ses sources, il sait faire preuve d'une saine méthode : lorsqu'il y a conflit entre le document de première main et la source littéraire, il accorde la préférence au premier sur la seconde. A cet égard, le chapitre 8 de la *Vie de Caligula* offre un modèle de discussion historique : Suétone prouve, contre plusieurs historiens et contre des opinions répandues dans le public, que Caligula n'a pu naître qu'à Antium, en s'appuyant sur le Journal du peuple : le document brut, irréfutable, est préférable à toute autre source. Suétone, enfin, offre un cas unique parmi les historiens ou les biographes anciens : il a le sens de la citation littérale. Qu'il cite une œuvre littéraire, des documents officiels, des lettres, des vers, des graffiti, on peut lui faire confiance : chaque fois que la vérification est possible,

elle prouve qu'à la différence de l'historien ancien, qui répugne, pour des raisons stylistiques, à citer fidèlement, et recompose les discours ou les lettres qu'il rapporte, Suétone a un souci quasi « scientifique » d'exactitude littérale.

Voilà bien des raisons qui peuvent nous permettre de considérer Suétone comme un véritable historien. Un historien, pourtant, qui a ses limites : qu'on ne cherche pas chez lui l'objectivité dont on le crédite trop facilement. Il a beau affecter un détachement et une impassibilité de savant, faire semblant de peser gravement le bien et le mal dans la vie d'un César, il a ses sympathies et ses antipathies et entend les faire partager à son lecteur. Il choisit et parfois manipule ses informations. Son attirance mitigée, mais réelle, pour le personnage de Jules César, le conduit à écarter tout ce qui dans ses sources contredirait l'image de sa clémence. De ce fait, il ne dit mot des meurtres dont Tite-Live et Dion Cassius l'accusent. Il lui arrive, plus d'une fois, de bouleverser la chronologie de certains événements pour suggérer une évolution. Il se livre alors à un véritable trompe-l'œil. Voulant exprimer l'horreur croissante des crimes de Néron, il termine son énumération par l'incendie de Rome (qu'il impute à Néron, alors que Tacite est beaucoup moins affirmatif), qui pourtant se situe dans le temps avant plusieurs autres crimes, moins monstrueux, qui sont relatés auparavant. Suétone préfère un ordre impressionniste à un ordre chronologique. Enfin, il a une très grande habileté pour entremêler dans la description de la vie des Césars qu'il déteste les faits avérés et les simples on-dit : il suggère par là sans affirmer, mais le résultat recherché est atteint. Le lecteur ne fait pas grande différence entre le fait rapporté comme une vérité historique et celui qui est simplement attribué à des garants inconnus. C'est ainsi que la légende d'un Caligula faisant son cheval consul, présentée pourtant par Suétone comme une simple rumeur relatant une intention de ce prince (*Vie de Caligula*, chap. 55), a fini par prendre aux yeux de la postérité la consistance d'un fait bien établi.

Notre écrivain est donc bien loin d'être le biographe naïf, un peu simple et dénué d'intentions que l'on se plaît souvent à décrire. Si son livre fait en apparence peu de place aux idées et aux conceptions politiques, il faut sans doute se méfier de cette impression. Le débat relatif à l'« idéologie » de Suétone suscite bien des controverses. Pour les uns, il ne faudrait pas chercher à déceler chez lui des vues ou des pensées générales, car il serait dénué de toute conviction,

n'étant guidé que par des préoccupations d'érudit et d'antiquaire. Pour tel savant, les *Vies des Douze Césars* seraient au contraire une subtile machine de guerre montée contre Hadrien : à travers les critiques qu'il formule contre les Césars du passé, il faudrait lire des blâmes mal dissimulés envers Hadrien. Ce dernier représenterait en quelque sorte le contraire de l'empereur idéal dont l'image invisible serait décodable pour un lecteur averti. Une autre thèse a cours, selon laquelle Suétone, sans être hostile à Hadrien, aurait eu l'ambition de lui adresser indirectement des conseils, en montrant à travers l'exemple des empereurs du passé quelles erreurs politiques il convenait d'éviter, quels vices il fallait fuir, à quelles vertus il fallait s'attacher.

Que faut-il penser de ces points de vue ? Nous ne croyons pas à un Suétone purement érudit et au fond indifférent à la matière de son œuvre. Il est vrai qu'il s'interdit les digressions et les réflexions personnelles, et se prive par là du moyen de nous faire connaître directement ses idées. Mais il n'est pas dénué de sévérité morale et il entend nous faire partager son approbation et sa désapprobation, même s'il ne le fait souvent que de façon indirecte, par la description de comportements à ses yeux négatifs ou louables. Il n'apparaît pas illégitime de vouloir décrypter l'œuvre de Suétone, et derrière les jugements partiels qu'il énonce ou suggère, saisir leur inspiration commune. On pourra alors décrire ce qu'est le prince idéal selon Suétone, confronter cette image à celle que l'histoire nous a transmise d'Hadrien, et tenter de déceler dans quelle mesure ce souverain a pu mériter la faveur ou la critique du biographe des Césars.

Le régime des « Antonins » qui vit le jour avec Nerva, dont le règne fut suivi par ceux de Trajan, puis d'Hadrien, fut marqué par une réaction contre le despotisme de Domitien, et de l'aveu même de Suétone dans les dernières lignes des *Vies des Douze Césars*, se signala par le « désintéressement » et la « modération » des empereurs qui l'incarnerent. Ce sont à ses yeux les deux vertus politiques par excellence, celles du prince qui sait ne pas abuser de son pouvoir et faire preuve de maîtrise de soi. Elles sont les régulatrices de l'absolutisme inhérent au principat, elles témoignent de l'aptitude d'un César à réfréner les désirs à l'exercice desquels le pouvoir impérial offre une libre carrière. L'absence de ces vertus se manifeste chez les tyrans les plus odieux de la galerie de portraits que nous offre le biographe : Tibère, Caligula, Néron, Vitellius, Domitien. L'esprit despotique, la cruauté, la cupidité en sont l'an-

tithèse. Or, le désintéressement est une vertu que les historiens antiques qui ont traité du règne d'Hadrien ont reconnue à ce prince. La « modération » lui est souvent attribuée bien qu'elle soit davantage sujette à caution et que des meurtres de sénateurs aient pu lui être imputés par certains auteurs. Il n'y a cependant pas de doute qu'en faisant étalage de sa propre clémence dans de nombreuses légendes monétaires de son règne, Hadrien ait voulu se présenter à l'opinion publique de son temps comme un prince modéré, et qu'il ait dû trouver son compte dans l'exaltation de cette vertu par Suétone.

Il est une autre vertu, romaine par excellence, que l'œuvre de Suétone met en valeur ou dont il dénonce l'absence chez les mauvais princes, la *pietas*, que le mot « piété » ne traduit qu'imparfaitement, et qui englobait l'exercice des devoirs relatifs à la famille, à la patrie et aux dieux. Arrêtons-nous plus particulièrement à la piété envers les dieux : Suétone est très soucieux du comportement religieux des empereurs. Sa position est simple : le prince doit respecter la religion nationale ainsi que les cultes helléniques, mais ne doit que mépris à l'encontre des religions orientales ou barbares. C'est l'attitude même d'Auguste, qui, sur ce point comme sur beaucoup d'autres, représente l'idéal de notre auteur. Or Hadrien s'est voulu le champion de la religion romaine (par devoir plutôt que par conviction), respecta la religion grecque (il se fit initier aux mystères d'Éleusis, imitant en cela Auguste), et méprisa les autres religions, au témoignage de l'*Histoire Auguste*. Ici encore, il y a, en gros, convergence entre l'idéal de Suétone et le comportement présumable d'Hadrien.

Il faut considérer non seulement les vertus, mais l'action des empereurs et les divers aspects de leur politique. Il n'est pas douteux que Suétone n'ait des idées arrêtées sur ce que doivent être les relations d'un empereur avec les grands ordres de l'État (les sénateurs et les chevaliers), avec les affranchis, avec la société en général, avec l'armée, sur son rôle en matière d'administration et de justice, sur sa politique extérieure.

Il n'est pas républicain et, à la différence de Tacite, n'a même pas la nostalgie de la République. Il accepte le principat, qui est à ses yeux le meilleur des régimes comme il ressort clairement du chapitre 28 de la *Vie d'Auguste*, où il loue Auguste d'avoir renoncé à son dessein de rétablir la République. Pourtant, il estime que l'empereur doit respecter les formes : le Principat est dans la réalité une monar-

chie, mais avec une façade républicaine et le maintien des magistratures d'autrefois, consulat, préture, tribunat de la plèbe, etc., et d'un sénat dont les pouvoirs sont bien affaiblis mais qui conserve un prestige considérable. Il importe de respecter ce dernier et de reconnaître à l'ordre sénatorial sa place éminente dans la société, de lui octroyer une certaine liberté de parole et de lui témoigner des marques tout extérieures de déférence. Les « mauvais » princes, tels que Caligula ou Néron, ont manqué aux égards qu'ils lui devaient, et parfois attenté à ses prérogatives. Les « bons » empereurs, comme Auguste, tout en agissant de façon autoritaire et paternaliste envers le sénat, multiplient les marques de respect et d'amitié envers les sénateurs. L'ordre équestre est le second ordre de l'État : cette hiérarchie, aux yeux de Suétone, est intangible et, quoi qu'on ait pu dire, il ne le privilégie nullement dans son œuvre aux dépens de l'ordre sénatorial. Il faut respecter ses droits et ne pas laisser, comme Caligula, occuper par la plèbe les sièges qui lui étaient réservés au théâtre, ni confier, comme Claude, à des affranchis des commandements ou des gouvernements qui reviennent à des chevaliers. Mais à l'inverse, Néron est condamné pour avoir voulu confier à des chevaliers (et à des affranchis) des postes militaires ou civils qui étaient l'apanage des sénateurs. Quant aux affranchis, maints d'entre eux avaient été les âmes damnées de détestables Césars, Claude, Néron, Vitellius, qui leur avaient confié des responsabilités qui n'étaient dues, selon Suétone, qu'aux membres des deux grands ordres de l'État, et leur avaient permis parfois de pénétrer dans l'ordre équestre. Notre auteur éprouve à leur encontre la plus vive hostilité et loue les princes qui ont su les remettre à leur place quand ils prétendaient s'élever au-dessus de leur condition.

En ce qui touche aux relations du prince avec la société conçue dans son ensemble, Suétone est un ferme partisan de l'ordre moral. Il ne lui déplait pas que l'empereur traite le peuple avec un mélange de sévérité et de tendresse, qu'il lui indique où est la voie du bien, qu'il lui inculque de bonnes mœurs et de bonnes manières. Auguste représente à cet égard le modèle indépassable. Ses règlements moralisateurs (loi somptuaire, mesures natalistes), son souci du maintien de l'ordre et de la discipline dans les spectacles publics où les sénateurs ont des places d'honneur, où les hommes sont séparés des femmes et les hommes mariés des jeunes gens, les porteurs de toge (c'est-à-dire les citoyens romains) des porteurs de manteaux, suscitent la chaude approbation du

biographe des Césars. Son obsession des hiérarchies et des cloisonnements sociaux y trouve son compte. Mais cet ordre moral doit être tempéré par une certaine dose de libéralisme. Les sénateurs doivent pouvoir disposer de leur franc-parler, les écrivains publier librement. Les princes ne doivent pas encourager les délateurs, instruments de la tyrannie.

Cet équilibre entre autorité et libéralisme doit s'accompagner d'un autre équilibre, entre générosité et rigueur financière, que sut observer Auguste. Les princes ne doivent pas être pingres. Il leur appartient de tenir leur rang. Les jeux, les constructions, les distributions sont pour eux des titres de gloire, et il leur faut satisfaire le petit peuple de Rome très attaché à ces libéralités qui sont le plus sûr gage de leur popularité. Mais la folle prodigalité de Caligula ou de Néron, fruit de l'esprit d'ostentation et de l'égoïsme, ne conduit qu'à la ruine de l'État et à la rapine. Cet enchaînement infernal entraîne inéluctablement les complots et la mort brutale des princes qui n'ont pas su résister au vertige de la toute-puissance.

Suétone a des idées nuancées sur les relations que doit entretenir l'empereur avec l'armée : il est sûrement conscient de la situation inconfortable du pouvoir impérial. L'armée est pour ce dernier un péril constant et un appui indispensable. Notre auteur n'aime guère les militaires : il s'en méfie, il les montre coupables de mauvais choix et de sympathies déplorables. Ce sont eux qui, contre la volonté du sénat, ont fait de l'incapable Claude un empereur. Eux seuls s'indignent du meurtre du tyran Domitien, acte éminemment positif aux yeux de Suétone. Il applaudit aux actes de fermeté dont surent faire preuve César et Auguste envers l'armée, au refus de la démagogie et de la familiarité avec les soldats qui caractérisa le fondateur de l'Empire. Il condamne Claude qui, le premier, a acheté par des récompenses la fidélité des prétoriens. Pourtant le prince ne peut compter que sur l'armée pour maintenir la sécurité de l'Empire. Domitien ne put diminuer le nombre des soldats, comme il l'avait d'abord souhaité (*Vie de Domitien*, chap. 12). Dans certaines circonstances, une avarice excessive envers l'armée peut être désastreuse pour le prince : le refus de Galba de tenir les promesses de ses officiers envers les légionnaires (*Vie de Galba*, chap. 16) lui fut fatal, et Suétone est bien loin d'approuver la parole de cet empereur qui suscite l'admiration de Tacite : « J'ai coutume d'enrôler des soldats, et non d'en acheter. » Le souverain doit composer avec l'armée, sans jamais rien perdre de sa dignité,

comme sut le faire Vespasien (*Vie de Vespasien*, chap. 8).

Le pouvoir impérial n'est pas une sinécure : le souverain a un rôle capital à jouer en matière d'administration et de justice. Les longs chapitres que consacre Suétone à ce sujet dans beaucoup de ses *Vies* témoignent de l'importance qu'il attribue à l'activité ou à la négligence de ces princes dans ce domaine. César et Auguste s'emploient assidûment à ces fonctions. Tibère, dans sa retraite de Capri, et Néron, uniquement préoccupé de ses succès d'artiste, se désintéressent des affaires publiques.

Dans ce survol des « idées politiques » de Suétone, il est un dernier point qu'il convient d'examiner : la politique extérieure. Notre auteur est soucieux de la sécurité et de la grandeur de l'Empire. Mais il ne voit pas la nécessité de l'expansion territoriale. Pas un seul passage des *Vies des Douze Césars* ne laisse penser qu'il ait approuvé l'esprit de conquête. Il infléchit même la réalité historique en affirmant qu'Auguste ne fit jamais la guerre à aucune nation sans raison légitime et sans nécessité et ne fut jamais inspiré par le désir d'accroître l'Empire ou sa gloire militaire (*Vie d'Auguste*, chap. 21). Il condamne, en revanche, la légèreté des motifs des conquêtes entreprises par Caligula, Claude ou Domitien. Contrairement à ce que l'on a dit, il ne reproche pas à Néron de n'avoir pas voulu agrandir l'Empire, car il place cette remarque (*Vie de Néron*, chap. 18) dans le compartiment des actes positifs ou neutres de ce prince.

Si maintenant on confronte l'idéal politique qui nous paraît se dégager d'une lecture attentive des *Vies des Douze Césars* et ce que nous savons de l'action de l'empereur Hadrien, on apercevra de multiples points de convergence. Ce souverain fut respectueux de la hiérarchie sociale et, à l'exemple d'Auguste, honora grandement le sénat, envers qui il fut déférent et généreux. Il ne fut que trois fois consul et conféra un troisième consulat à plusieurs sénateurs, qu'il faisait par là, en quelque manière, ses égaux : signe d'un respect formel des institutions républicaines. Il joua le jeu hypocrite, mais apprécié, consistant à vouloir être un sénateur éminent, certes, et le plus éminent de tous, mais qui ne s'accorde pas de privilèges exorbitants vis-à-vis de ses collègues. Les chevaliers aussi eurent à se louer de ses libéralités, et c'est sous son règne que fut constituée une véritable carrière de hauts fonctionnaires dont furent écartés définitivement les affranchis et dont les bénéficiaires furent des membres de l'ordre équestre. On prête à Hadrien une grande méfiance pour les affranchis et du mépris pour ceux

de ses prédécesseurs qui les avaient laissés agir à leur guise. Comme Auguste, cet empereur fut un tenant de l'ordre moral cher à Suétone : il sépara les bains publics des hommes de ceux des femmes, réaffirma l'obligation pour les citoyens romains de porter la toge, lutta contre les excès du luxe, veilla au respect de l'ordre dans les spectacles. Si Hadrien ne fut peut-être pas le prince « libéral » qu'aurait souhaité notre biographe (encore est-il juste de reconnaître que les actes d'arbitraire que les historiens postérieurs ont reproché à cet empereur se situent pour la plupart après la rédaction des *Vie des Douze Césars*), l'*Histoire Auguste* le loue de n'avoir jamais accepté les accusations de lèse-majesté, à l'inverse de Tibère, de Néron, de Domitien. Et son attitude déférente envers le sénat l'apparentait, dans la classification implicite de Suétone, aux empereurs libéraux plutôt qu'aux souverains tyranniques.

L'équilibre entre générosité et rigueur financière que prône l'auteur des *Vies des Douze Césars* se retrouve encore chez Hadrien : ce dernier abolit les dettes des particuliers envers le fisc et le trésor public, multiplia les distributions, les jeux, les constructions, et voulut que l'on dit de lui qu'il avait « enrichi l'univers » comme l'indique la légende *locupletatori orbis terrarum* qu'il fit inscrire sur certaines des monnaies frappées sous son règne. Pourtant, à l'inverse d'un Caligula, d'un Néron, d'un Domitien, il ne se conduisit jamais en empereur irresponsable sur le plan financier et ne s'abandonna pas à la folle prodigalité des deux premiers. Certaines anecdotes de l'*Histoire Auguste* insistent au contraire sur la bonne organisation domestique dont il sut faire preuve.

Quant à la politique militaire d'Hadrien, elle paraît avoir correspondu à peu près exactement à ce qui nous est apparu comme l'idéal de Suétone. Généreux envers les soldats, il veilla aussi à ce que l'armée fût parfaitement entraînée et soumise à son pouvoir : il passait pour être le prince qui, depuis Auguste, avait le mieux contribué à maintenir les militaires dans l'obéissance. Il fut le premier empereur à diviniser la Discipline.

En matière de justice et d'administration, Hadrien manifesta un sens du devoir et un esprit de sérieux qui firent de lui comme l'antithèse d'un Tibère, et, surtout, d'un Néron. Les historiens anciens comme les érudits modernes ont souligné ses innovations sur ce plan et sa prodigieuse activité d'administrateur.

Sa politique extérieure ne peut, elle aussi, qu'avoir reçu la

pleine approbation de Suétone : Hadrien fut un tenant de ce que l'on a appelé l' « impérialisme statique » contre les partisans de l' « impérialisme dynamique ». Son règne a été tout entier consacré à la pure et simple défense de l'Empire. Il n'hésita pas à abandonner les récentes et fragiles conquêtes de Trajan en Orient, dont la défense aurait épuisé l'État. Il eut pour principe de dissuader les agresseurs éventuels par une impeccable préparation de l'armée et préféra toujours la diplomatie à la guerre. Il alla jusqu'à acheter la paix au roi des Parthes et à d'autres rois en leur versant des subsides, si l'on en croit Dion Cassius et *l'Histoire Auguste*. Les guerres furent peu nombreuses et peu importantes sous son règne et il eut l'ambition, partiellement réalisée, d'enfermer l'Empire derrière un puissant *limes* qui en assurerait la sécurité. Son refus de toute expansion territoriale, comme sa répugnance vis-à-vis des guerres, est dans le droit fil des idées que Suétone, implicitement ou explicitement, exprime dans maintes de ses biographies impériales.

Il n'ignore donc vraisemblablement pas Hadrien, même si le nom de ce prince n'apparaît pas une seule fois dans le principal de ses ouvrages¹ et même s'il s'abstient de toute comparaison entre un des « douze Césars » et le successeur de Trajan. Il ne s'est pas voulu, non plus, son censeur ou son conseiller. Il est vrai qu'il n'a pas voulu écrire une œuvre courtisane et qu'il semble avoir été dénué de tout esprit de servilité : que d'occasions il aurait eues, s'il l'avait souhaité, de multiplier les références flatteuses à Hadrien en comparant ou en opposant les actes des bons ou des mauvais empereurs à celles de son maître ! Il n'a, assurément, pas écrit un ouvrage de propagande qui aurait servi à vulgariser les mots d'ordre ou les slogans du prince régnant. Mais les points de contact entre l'image de l' « empereur idéal » telle qu'elle se dégage indirectement des *Vies des Douze Césars* et l'image qu'on vient de tracer d'Hadrien et de sa politique sont trop nombreux et trop précis pour qu'on puisse nier une convergence entre la première et la seconde. Les principales vertus impériales selon Suétone sont celles-là même dont Hadrien s'est réclamé ou dont on a pu le créditer. Les relations entretenues par ce souverain avec les ordres privilégiés, avec le peuple et avec l'armée, son souci d'une parfaite administration et sa politique étrangère

1. Une simple allusion est faite à cet empereur à propos d'une statuette d'Auguste que Suétone lui offrit (*Vie d'Auguste*, chap. 7).

pacifique, correspondent de très près à ce que pouvait souhaiter le biographe des Césars. L'approbation globale de Suétone pour les qualités personnelles et pour l'action d'Hadrien ne nous paraît pas faire de doute. Il n'est pas concevable que la publication des *Vies des Douze Césars* ait été à l'origine de sa disgrâce. Cet ouvrage ne pouvait que favoriser l'image d'Hadrien dans l'opinion publique et secondar ses desseins.

Cette œuvre a une importance capitale dans l'historiographie latine. A partir de Suétone, on n'a plus écrit l'histoire à Rome comme avant. Méditons ce paradoxe : Tacite, contemporain de Suétone, et auteur de livres (les *Histoires*, les *Annales*) qui respectent les schémas de l'histoire « annalistique » qui avait largement dominé jusqu'alors, est un immense écrivain. Suétone, qui a le premier adapté la forme biographique à des vies d'empereurs, est un auteur certes estimable et dont le talent est trop souvent méconnu, mais il ne se situe pas sur les sommets de la littérature universelle où Tacite a sa place à jamais établie. Pourtant, après Tacite, l'histoire annalistique est abandonnée (elle ne renaîtra momentanément qu'au IV^e siècle avec Ammien Marcellin). Au contraire, la biographie impériale, sur le modèle de celle de Suétone, s'impose au point de devenir une forme privilégiée et presque exclusive dans l'historiographie latine : Marius Maximus (II^e-III^e siècles), dont l'œuvre est perdue, décrivait les vies d'empereurs qui se sont succédé de Nerva à Élagabal. Au IV^e siècle, Aurelius Victor, l'auteur inconnu de l'*Építome de Caesaribus* (« résumé de la vie des Césars »), Eutrope et l'auteur de l'*Histoire Auguste* marchent aussi sur les traces de Suétone. Au moment de la renaissance carolingienne, Eginhardt écrira une *Vie de Charlemagne* qui reprendra le schéma de la *Vie d'Auguste* de Suétone. Ainsi, jusqu'à la fin de l'Antiquité et encore bien au-delà, Suétone s'est imposé comme un modèle pour les historiographes. La personnalisation du pouvoir qu'avait entraînée le passage de la République à l'Empire appelait une nouvelle forme littéraire, qui mît l'accent sur l'acteur principal de l'histoire, le prince, aux dépens des comparses. Que pouvait signifier pour un contemporain de Trajan ou d'Hadrien la référence aux dates consulaires utilisées par les historiens annalistiques comme les cadres principaux de leur récit, alors que le pouvoir des consuls n'était plus que le symbole désuet d'une république fantomatique à laquelle seul le respect des choses anciennes et une tenace fiction juridique conféraient un semblant de vie ? La réalité, c'était la monarchie (même si

les Romains ont toujours refusé ce mot pour désigner le Principat) et le prince qui l'incarnait. Au déroulement des événements selon le rythme des années consulaires, devait nécessairement se substituer une nouvelle organisation du temps historique, conçue selon les règnes des empereurs. Suétone est le premier à avoir compris cette évidence, et les conséquences qu'elle impliquait. Il est juste qu'il ait été l'initiateur, en même temps que le représentant le plus éclatant, d'un genre historique promis à une immense fortune.

Jacques GASCOU

NOTE SUR LA TRADUCTION DE THÉOPHILE BAUDEMONT

La traduction du XIX^e siècle que nous reproduisons ici ne manque ni d'élégance ni même d'une certaine qualité littéraire. Mais elle est de son temps : c'est-à-dire que son auteur ne s'astreint pas à la scrupuleuse exactitude que l'on est aujourd'hui en droit d'exiger d'une traduction. Il ajoute des mots, il en supprime, il délaie ou contracte le texte latin, ne respecte pas toujours le temps des verbes, intervertit certains membres de phrases sans qu'on en comprenne bien la raison. Il est particulièrement brouillé avec les chiffres, multipliant ou divisant, à l'occasion, par dix ou par cent certains nombres élevés, car il paraît ignorer, ou du moins oublier de façon intermittente la façon dont les Romains les transcrivaient. Il n'est pas toujours exempt de faux-sens, voire de contre-sens. D'autre part, le texte latin qu'il suit n'avait pas encore fait l'objet de la révision que C.L. Roth, dans l'édition Teubner de 1858, effectua à la suite d'une collation précise des nombreux manuscrits de Suétone. Aussi arrive-t-il à T. Baudement de suivre, et donc de traduire, des leçons qui ne font plus autorité et que les progrès de la critique philologique ont définitivement écartées.

Pour toutes ces raisons, il convenait de revoir cette traduction, qui n'est, au demeurant, nullement dénuée de mérites. Nous avons cependant tenu à lui conserver sa couleur propre, et n'avons introduit de modifications que lorsque la version proposée nous a semblé vraiment inacceptable.

J.G.

VIES DES DOUZE CÉSARS

C. J. CÉSAR

SOMMAIRE

I. Jeunesse de César. Il est proscrit par Sylla. — II. Ses premières campagnes. Son commerce avec Nicomède. — III. Son retour subit à Rome. — IV. Son accusation contre Dolabella. Il va étudier à Rhodes. Il est pris par des pirates. Ses succès contre Mithridate. — V. Il est fait tribun des soldats. — VI. Il est nommé questeur. Son origine. — VII. Sa questure en Espagne. La statue d'Alexandre. — VIII. Ses projets. — IX. Il entre dans plusieurs conjurations qui avortent. — X. Son édilité. Ses munificences. — XI. Il demande un commandement extraordinaire et se venge du refus des grands. — XII. Il fait accuser Rabirius et le condamne. — XIII. Il est nommé souverain pontife. Ses profusions et ses dettes. — XIV. Sa préture. Son opinion dans le jugement des complices de Catilina. — XV. Il veut enlever à Q. Catulus le droit de faire la dédicace du Capitole. — XVI. Il est suspendu de ses fonctions, et rétabli. — XVII. Il est nommé comme complice de Catilina. — XVIII. Il part pour l'Espagne. — XIX. Il est nommé consul. Premier triumvirat. — XX. Actes principaux et violences de son consulat. — XXI. Il devient le gendre de Pison et le beau-père de Pompée. — XXII. Il obtient le gouvernement des Gaules. Son arrogance. — XXIII. Il est cité en justice. Ses précautions pour s'assurer l'impunité. — XXIV. Il oblige Crassus et Pompée à demander le consulat dans son intérêt. Sa conduite coupable en Gaule. — XXV. Ses expéditions militaires. — XXVI. Ses menées à Rome, pendant la guerre des Gaules. — XXVII. Il augmente par tous les moyens le nombre de ses partisans. — XXVIII. De vives attaques sont dirigées contre lui à Rome. — XXIX. Ses mesures contre ces attaques. — XXX. Il vient à Ravenne, préparé à tous les événements. — XXXI. Il s'avance la nuit jusqu'au Rubicon. — XXXII. Un prodige le détermine à passer ce fleuve. — XXXIII. Sa harangue et ses promesses à ses soldats. — XXXIV. Commencement de la guerre civile. — XXXV. Bataille de Pharsale. Guerre d'Alexandrie. Défaite de Pharnace. Guerre d'Afrique. — XXXVI. Revers de ses lieutenants. Ses dangers. — XXXVII. Ses triomphes à Rome. — XXXVIII. Ses largesses à ses soldats et au peuple. — XXXIX. Magnificence de ses

spectacles. — XL. Il réforme le calendrier. — XLI. Ses règlements politiques. — XLII. Ses mesures pour augmenter la population de Rome et éteindre les dettes. — XLIII. Sa sévérité dans la distribution de la justice. Ses lois somptuaires. — XLIV. Ses projets. Il médite la guerre contre les Parthes. — XLV. Son portrait. Son tempérament, ses habitudes. — XLVI. Son faste. — XLVII. Son goût pour les choses rares. — XLVIII. Sa sévérité envers ses esclaves et ses affranchis. — XLIX. La corruption de ses mœurs. — L. Ses adultères à Rome. — LI. Ses adultères dans ses gouvernements. — LII. Les reines qu'il aime. Loi qui lui donnait toutes les femmes. — LIII. Sa sobriété. — LIV. Ses concussions. — LV. Son mérite comme orateur et comme écrivain. — LVI. Jugements sur ses Commentaires. Ses autres ouvrages. — LVII. Sa célérité. — LVIII. Sa prudence et sa témérité. — LIX. Il est inaccessible à la superstition. — LX. Ses batailles. — LXI. Son cheval. — LXII. Son énergie dans les moments critiques. — LXIII. Son intrépidité. — LXIV. Sa présence d'esprit dans le danger. — LXV. Sa conduite envers ses soldats. — LXVI. Comment il les rassurait. — LXVII. Son affection pour eux. — LXVIII. Leur amour pour lui. Leur bravoure. — LXIX. Sa fermeté devant ses troupes séditieuses. — LXX. Il apaise d'un seul mot une révolte. — LXXI. Son zèle pour ses clients. — LXXII. Son dévouement à ses amis. — LXXIII. Sa facilité à pardonner les outrages. — LXXIV. Sa douceur, même dans la vengeance. — LXXV. Sa clémence et sa modération. — LXXVI. Son orgueil. Son despotisme. — LXXVII. Orgueil de ses discours. LXXVIII. Son mépris pour le sénat. — LXXIX. Tentatives qui sont faites pour le nommer roi. — LXXX. Conjurat[i]on tramée contre lui. Dispositions du peuple. — LXXXI. Présages de sa mort. — LXXXII. Il est tué dans le sénat. — LXXXIII. Son testament. — LXXXIV. Ses funérailles. — LXXXV. Fureur du peuple contre ses meurtriers. — LXXXVI. Son mépris de la vie. Sa sécurité. — LXXXVII. Ses souhaits pour une mort prompte. — LXXXVIII. Son apothéose. — LXXXIX. Destinée commune à ses meurtriers.

I. Caius Julius César¹... avait seize ans lorsqu'il perdit son père. L'année suivante, il fut désigné prêtre de Jupiter ; et quoiqu'on l'eût fiancé, alors qu'il portait la toge prétexte², à Cossutia, née de simples chevaliers, mais fort riche, il la répudia³, pour épouser Cornélie, fille de Cinna, lequel avait été quatre fois consul⁴. Il en eut bientôt une fille, nommée Julie. Le dictateur Sylla voulut le contraindre à la répudier, et, ne pouvant y réussir par aucun moyen, le priva du sacerdoce, des biens de sa femme, des successions de sa maison, et le regarda dès lors comme son ennemi. César fut même réduit à se cacher, et, quoique atteint de la fièvre quarte, à changer presque toutes les nuits de retraite, et à se

racheter, à prix d'argent, des mains de ceux qui le poursuivaient. Il fallut que les Vestales, et Mamercus Emilius avec Aurélius Cotta, ses proches et ses alliés, se réunissent pour obtenir son pardon. Il est certain que Sylla le refusa longtemps aux prières de ses meilleurs amis et des hommes les plus éminents, et que, vaincu par leur persévérance, il s'écria, par une inspiration divine ou par un secret pressentiment de l'avenir : « Eh bien, vous l'emportez ; soyez satisfaits ; mais sachez que celui dont la vie vous est si chère écrasera un jour le parti aristocratique, que nous avons défendu ensemble ; car il y a dans César plus d'un Marius. »

II. César fit ses premières armes en Asie, où l'avait emmené le préteur M. Thermus. Chargé par lui d'aller chercher une flotte en Bithynie, il s'arrêta chez le roi Nicomède⁵, à qui on le soupçonna de s'être prostitué. Ce qui confirma ce bruit, c'est qu'on le vit, peu de jours après, retourner en Bithynie, sous prétexte de faire payer une certaine somme due à un affranchi, son client. Le reste de la campagne fut plus favorable à sa réputation ; et, à la prise de Mytilène, il reçut de Thermus une couronne civique⁶.

III. Il servit aussi en Cilicie, sous Servilius Isauricus⁷, mais pendant peu de temps ; car, à la nouvelle de la mort de Sylla, et sur les espérances qu'il conçut des nouveaux troubles excités par M. Lépidus, il se hâta de revenir à Rome. Toutefois, il ne voulut pas entrer dans ses projets, quelques avantages qui lui fussent offerts ; le caractère de Lépidus ne lui inspirait pas de confiance, et l'occasion lui semblait moins belle qu'il ne l'avait cru.

IV. Ces troubles apaisés, il accusa de concussion Cornélius Dolabella, qui avait été honoré du consulat et du triomphe. L'accusé fut absous, et César résolut de se retirer à Rhodes, tant pour se dérober aux ennemis qu'il s'était faits, que pour y consacrer ses loisirs aux leçons d'Apollonius Molon, le plus célèbre rhéteur de ce temps-là. Dans ce trajet, exécuté pendant l'hiver, il fut pris par les pirates, à la hauteur de l'île Pharmacuse⁸ ; et, dans la plus grande indignation⁹, il resta leur prisonnier l'espace d'environ quarante jours, n'ayant près de lui qu'un médecin et deux esclaves du service de sa chambre ; car il avait dépêché sur-le-champ ses compagnons et ses autres esclaves, pour lui rapporter l'argent nécessaire à sa rançon. Il la paya cinquante talents¹⁰, et, à peine débarqué sur le rivage, il poursuivit, à la tête d'une flotte, les pirates qui s'en retournaient, les réduisit en son pouvoir, et les punit du supplice dont il les avait souvent menacés comme en

plaisantant. Mithridate ravageait alors les pays voisins ; César ne voulut pas paraître indifférent au malheur des alliés : de Rhodes, où il s'était rendu, il passa en Asie, leva des troupes, chassa de la province le lieutenant de ce roi, et retint dans le devoir les peuples dont la foi était ébranlée et douteuse.

V. Revenu à Rome, la première dignité qu'il obtint par les suffrages du peuple fut celle de tribun militaire¹¹. On le vit alors aider de tout son pouvoir ceux qui voulaient rétablir la puissance tribunitienne¹², dont Sylla avait beaucoup retranché. Il fit aussi servir la proposition Plotia au rappel de L. Cinna, frère de sa femme, et de tous ceux qui, dans les troubles civils, s'étaient attachés à Lépидus, et qui, après la mort de ce consul, s'étaient réfugiés auprès de Sertorius¹³ : il prononça même un discours à ce sujet.

VI. Étant questeur¹⁴, il fit, à la tribune aux harangues et selon l'usage reçu, l'éloge de sa tante Julie et de sa femme Cornélie, qui venaient de mourir. Dans le premier, il établit ainsi la double origine de sa tante et celle de son propre père : « Par sa mère, ma tante Julie est issue des rois ; par son père, elle se rattache aux dieux immortels. En effet, d'Ancus Marcius descendaient les Marcii Reges¹⁵, dont le nom fut celui de sa mère ; de Vénus descendent les Jules, dont la race est la nôtre. On voit donc unis dans notre famille et la majesté des rois, qui sont les maîtres des hommes, et la sainteté des dieux, qui sont les maîtres des rois. » Pour remplacer Cornélie, il épousa Pompéïa, fille de Q. Pompée et petite-fille de L. Sylla ; mais, dans la suite, il divorça d'avec elle, sur le soupçon d'un commerce adultère avec P. Clodius¹⁶, si publiquement accusé de s'être introduit chez elle sous un costume de femme, pendant une fête religieuse, que le sénat dut ordonner une information de sacrilège.

VII. Pendant sa questure, l'Espagne ultérieure¹⁷ lui échut en partage. En visitant les assemblées de cette province, pour y rendre la justice par délégation du préteur, il alla jusqu'à la ville de Cadix ; c'est là que voyant, près d'un temple d'Hercule, la statue du grand Alexandre, il poussa un profond soupir, comme pour déplorer son inaction ; et, se reprochant de n'avoir encore rien fait de mémorable à un âge où Alexandre avait déjà conquis l'univers, il demanda incontinent son congé, afin de venir à Rome épier l'occasion d'accomplir de plus grandes choses. Les devins élevèrent encore ses espérances, par l'interprétation d'un songe qu'il avait eu la nuit précédente, et qui lui troublait l'esprit ; car il

avait rêvé qu'il violait sa mère. Ils lui promirent l'empire du monde, « cette mère qu'il avait vue placée sous lui n'étant autre que la terre, notre mère commune ».

VIII. Étant donc parti avant le temps, il visita les colonies latines¹⁸, qui nourrissaient des prétentions au droit de cité romaine; et il les aurait poussées à quelque audacieuse entreprise, si, dans cette crainte même, les consuls n'avaient retenu quelque temps les légions destinées pour la Cilicie. Il n'en médita pas moins de plus grands projets, qui devaient bientôt éclater au sein même de Rome¹⁹.

IX. On le soupçonna en effet, peu de jours avant qu'il ne prît possession de l'édilité, d'être entré dans une conspiration avec le consulaire M. Crassus, et avec P. Sylla²⁰ et Lucius Autronius, condamnés tous deux pour brigue, après avoir été désignés consuls. Ils devaient attaquer le sénat au commencement de l'année, égorger les sénateurs qu'ils voudraient, donner la dictature à Crassus, qui aurait eu César pour maître de la cavalerie; et, après avoir organisé l'État à leur guise, rendre à Sylla et à Autronius le consulat qu'on leur avait ôté. Tanusius Géminus²¹ dans son histoire, M. Bibulus²² dans ses édits, et C. Curion²³, le père, dans ses discours, parlent de cette conjuration. Cicéron lui-même paraît y faire allusion dans une lettre à Axius²⁴, où il dit que « César effectua, pendant son consulat, le projet de domination qu'il avait conçu étant édile ». Tanusius ajoute que Crassus, soit peur, soit repentir, ne se montra pas le jour marqué pour le meurtre, et que, pour cette raison, César ne donna point le signal convenu, qui était, à ce que rapporte Curion, de laisser tomber sa toge de son épaule. Le même Curion et M. Actorius Nason²⁵ lui imputent encore une autre conspiration avec le jeune Cn. Pison, et prétendent que c'est sur le soupçon des menées de ce Pison dans Rome, qu'on lui donna, par commission extraordinaire, le gouvernement de l'Espagne; que néanmoins ils convinrent d'exciter des mouvements simultanés, l'un au-dehors, l'autre à Rome, et d'agir au moyen des Ambrones²⁶ et des peuples qui sont au-delà du Pô; mais que la mort de Pison fit avorter leurs projets.

X. Édile, César ne se borna pas à orner le Comitium²⁷, le Forum, et les basiliques; il orna aussi le Capitole, et y fit élever, pour le temps d'une exposition supplémentaire, des portiques où il étala aux yeux du peuple une partie des nombreuses curiosités qu'il avait rassemblées. Il donna des chasses et des jeux, tantôt avec son collègue et tantôt en son propre nom; ce qui fit que la popularité ne s'attacha qu'à lui

